

Stationnement : du **nouveau** en ville !

Conjuguer rotation des véhicules et stationnement prolongé n'est pas une mince affaire dans notre Cité des Ménétriers, construite sur une trame de rues médiévales mal adaptées à l'afflux croissant de voitures.

Pour que notre ville reste dynamique, tout en permettant au plus grand nombre d'usagers de bénéficier d'un emplacement de stationnement près de chez lui ou près du commerce dans lequel il souhaite se rendre, la Ville propose la mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement.

Conçu afin d'apporter fluidité à la circulation et confort pour tous les usagers, chalands, touristes et habitants, il facilitera l'accès à la vieille ville et sécurisera les usagers.

Ce plan de stationnement est l'aboutissement de nombreux mois de réflexion et constitue un premier pas vers une réglementation par zone. Il fera l'objet, à l'issue d'une année de fonctionnement, d'un bilan qui permettra de savoir si oui ou non il répond aux attentes de tous les usagers.

Quatre nouvelles zones de stationnement

La zone rouge

Elle concerne la Grand'Rue depuis l'Office de Tourisme jusqu'à la place de la Sinne (non-incluse). Le stationnement y est autorisé pour tous, tous les jours* (y compris dimanches et jours fériés), entre 9h et 19h, pour une durée de 30 mn moyennant l'utilisation obligatoire du Disque Européen. Ce disque indique uniquement l'heure de début de stationnement.

La zone jaune

Elle comprend le centre historique de la ville : c'est-à-dire la zone comprise entre les remparts. Le stationnement y est autorisé pour tous, tous les jours* (y compris dimanches et jours fériés), entre 9h et 19h, pour une durée de 2h moyennant l'utilisation obligatoire du Disque Européen.

La zone verte

Elle concerne tous les parkings et places de stationnement périphériques, matérialisés à l'extérieur du centre historique de la ville. Le stationnement y est gratuit et sans limitation de durée : cependant il reste soumis aux règles du Code de la Route.

La zone bleue

Elle concerne uniquement les parkings payants de la place du Général de Gaulle, de la rue Klée et de la place de l'Hôtel de Ville. Leurs modalités de fonctionnement restent identiques.

**en juillet-août, période de zone piétonne, la circulation est interdite tous les après-midis du lundi au dimanche de 12h30 à 18h, ainsi que le samedi matin (marché hebdomadaire).*

Centre historique : 2 vignettes par famille

Les habitants du centre historique auront à leur disposition une vignette d'identification de leur véhicule à coller sur le pare-brise de façon bien visible. Il leur permettra de stationner sans limitation de durée aux emplacements prévus à cet effet en **zone jaune**. Pour favoriser la rotation des véhicules, cette vignette ne permet pas de stationner sur les parkings payants de la zone bleue et dans la Grand'Rue en zone rouge. Les habitants résidant à l'extérieur du centre historique ne pourront pas en bénéficier. Ils sont soumis aux stationnements réglementés de 30 mn en zone rouge, de 2h en zone jaune et payants pour les parkings en zone bleue.

A partir du 1^{er} juin !

Ces nouvelles modalités de stationnement entreront en vigueur à compter du 1^{er} juin. Une période d'adaptation et de «rodage» sera respectée par la Police Municipale. Ses agents informeront les habitants et répondront à toutes leurs interrogations.

Contact :
Police Municipale

Tél. 03 89 73 20 09

Portables : 06 07 28 20 82 - 06 31 31 24 68



Limité à 2 par famille, d'un coût de 10€ pièce, ces vignettes seront disponibles

à partir du vendredi 1^{er} avril

au Bureau d'Accueil de la Mairie et au Poste de Police sur présentation de la carte grise des véhicules et d'un justificatif de domicile.

Centre historique (ou zone intra-muros) : qui est concerné ?

Les habitants résidant au sein du périmètre défini comme suit :

- **Route de Bergheim** / côté impair : depuis la rue Klée jusqu'à la Grand'Rue
- **Avenue de Gaulle** / côté pair : depuis la Grand'Rue jusqu'à la rue du Rempart de la Streng
- **Rue du Rempart de la Streng** / côté pair : depuis l'Avenue de Gaulle jusqu'à la rue Klobb
- **Rue du Rempart Sud** : jusqu'au croisement de la Route de Ste-Marie-aux-Mines avec la rue du 3 Décembre (rue de la Marne exclue).
- **Route de Ste-Marie-aux-Mines** / côté impair : jusqu'au passage Jeannelle
- **Grand'Rue** / côté pair : depuis la place de la République jusqu'à la rue du Temple (y compris la rue du Lys et la place du Bouc)
- **Rue du Temple** / Place Spener
- **Rue du Rempart Nord** / côté pair (rue du Lutzelbach exclue)
- **Sud de la rue Klée** / côté pair

Le Disque Européen de stationnement : joint dans cette édition

Il est disponible gratuitement au Bureau Accueil de la Mairie, au poste de Police municipale, chez les commerçants de Ribeauvillé, ainsi qu'à l'Office du Tourisme. Un exemplaire a d'ores et déjà été inséré dans cette édition de Bien Vivre à Ribeauvillé.



Recto



Verso

120 places de stationnement gratuites supplémentaires en 2011

Il faut rappeler que la Ville a mis en service en 2008 le parking de la rue Klée, soient 25 places payantes offrant 2h de gratuité. En 2009, c'est un parking de 25 places gratuites qui a été créé rue du 3 Décembre. D'autre part le parking gratuit «Hofferer», qui offre 35 places depuis 2010, sera

porté à 110 places dans les années à venir. Un troisième parking de proximité est en cours de réalisation au lieu-dit Hohlegasse : il offrira aux habitants de la Ville Haute environ 120 places, gratuites elles aussi. Il sera relié à la Ville Haute par une passerelle piétonne enjambant le Strengbach.



Parking "Hofferer" : 35 places gratuites aujourd'hui... et 110 à l'avenir !



Parking Chemin des Ménétriers : 25 places gratuites !

Une nouvelle signalisation

Pour ne pas «polluer» visuellement le centre ville et préserver l'intégrité de notre patrimoine, il a été décidé de ne pas multiplier les panneaux de signalisation. Les panneaux ci-dessous, complétés par l'indication des durées et horaires autorisés, seront posés aux entrées de ville ainsi qu'aux entrées des zones rouge et jaune.



Entrée de zone à stationnement de durée limitée, avec contrôle par disque.



Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée, avec contrôle par disque.



Sortie de zone à stationnement de durée limitée, avec contrôle par disque.